



PREMIER SÉMINAIRE PRÉPARATOIRE
DU TROISIEME SOMMET ACADÉMIQUE
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE ET UNION EUROPÉENNE

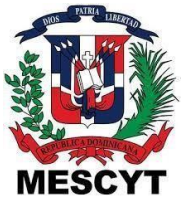
SAINT-DOMINGUE, 21 ET 22 JUIN 2016

- RAPPORT -

Les institutions d'enseignement supérieur, les universitaires, les autorités gouvernementales des pays d'Amérique Latine et de la Caraïbe, les représentants de l'Union européenne et des organismes internationaux réunis à Saint-Domingue, en République Dominicaine, les 21 et 22 juin 2016, pour le Premier Séminaire Préparatoire du IIIème Sommet Académique ALC-UE, ont réaffirmé leur volonté de consolider l'espace euro-latino-américain et caribéen pour l'Enseignement Supérieur, la Science, la Technologie et l'Innovation, qui constitue un des piliers du partenariat stratégique CELAC-UE, conformément aux accords des Ier et IIème Sommets Académiques bi-régionaux, qui ont eu lieu respectivement à Santiago du Chili les 22 et 23 janvier 2013 et à Bruxelles les 8 et 9 juin 2015.

Dans ce cadre et CONSIDÉRANT que :

- La Déclaration du Ier Sommet Académique, remise aux Chefs d'État et de Gouvernement des pays membres de la CELAC et de l'UE et incorporée à la Déclaration officielle du Sommet CELAC-UE de Santiago du Chili dans son article 29, place le monde académique comme le septième forum institutionnalisé



dans le partenariat stratégique CELAC-UE, et fut une étape décisive pour le renforcement de la perspective de construction d'un espace euro-latino-américain et caribéen pour l'Enseignement Supérieur, la Science, la Technologie et l'Innovation des deux régions.

- La Déclaration du IIème Sommet Académique, “Construire l'espace commun de l'Enseignement Supérieur, la Science, la Technologie et l'Innovation pour le partenariat stratégique bi-régional”, qui contient une série de propositions pour les Chefs d'État et de Gouvernement des pays membres de la CELAC et de l'UE qui leur fut remise lors du Sommet bi-régional à Bruxelles, demande aux instances communautaires et aux Ministres de l'Enseignement Supérieur, Science, Technologie et Innovation des deux régions d'ouvrir un espace permanent de dialogue avec le Forum Académique Permanent des Sommets Académiques CELAC-UE pour avancer dans la mise en œuvre de ces dites propositions ;
- En conséquence de la plupart des initiatives et propositions issues des Sommets Académiques, le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement UE-CELAC de Bruxelles a approuvé la création d'une nouvelle ligne de coopération bi-régionale – le chapitre 9 du Plan d'Action de Bruxelles 2015 – sur l'Enseignement Supérieur qui doit favoriser la réalisation des conditions normatives et financières pour développer l'espace euro-latino-américain et caribéen pour l'Enseignement Supérieur, la Science, la Technologie et l'Innovation.

LE SÉMINAIRE PRÉPARATOIRE DE SAINT-DOMINGUE, activité comprise dans le programme de la Présidence Pro Tempore de la CELAC exercée en 2016 par la République Dominicaine, a assuré la continuité des travaux réalisés lors des précédentes rencontres pour traiter principalement des thèmes suivants :





1. Mécanismes pour le renforcement de la formation à la recherche conjointe

Il a été indiqué qu'actuellement les mécanismes de renforcement de la formation pour la réalisation de la recherche conjointe des deux régions se développent à trois niveaux différents :

- *Gouvernemental* : par le moyen de la réalisation d'accords bilatéraux entre les États membres de l'UE et les pays d'Amérique Latine et de la Caraïbe,
- *Universitaire* : à travers la signature d'accords-cadre et d'accords spécifiques de coopération universitaire,
- *Entreprise* : par le biais de la création de consortiums entre le secteur universitaire et le secteur des entreprises.

Il est considéré comme indispensable que chaque pays possède une législation qui fasse la promotion du développement de la Science, de la Technologie et de l'Innovation. Pour cela, il est considéré comme important d'encourager et d'appuyer la création d'unités de recherche, telles que :

- Instituts de recherche
- Chaires de recherche
- Centres de soutien et de recherche
- Unités associées.

L'existence d'agences de transfert des résultats des projets de recherche peut être un outil utile pour le développement de recherches bi-régionales, étant donné que, d'un côté, elles systématisent l'information et d'un autre côté, elles diffusent les résultats.

Parmi les exemples de projets bi-régionaux, ont été mentionnés : @LIS, ALCUENET, ERANET et BOHEMIA.





L'appui financier apporté par la BID et la CAF a été souligné, comme l'a été l'assistance technique de la CEPAL, au moment d'élaborer les documents qui analysent la vision stratégique de l'ALC autour des années 2030 et 2040. Ces documents décrivent les tendances futures à développer dans la région en termes de science, technologie et innovation, et fournissent aux chercheurs des données et des informations pertinentes pour élaborer de nouveaux projets et programmes de recherche.

Problèmes à régler dans ce domaine:

- le manque de transfert des résultats de projet I+D+i (Recherche, Développement et Innovation) dans la prise de décision pour créer des nouvelles politiques de développement;
- l'absence de vision à moyen et long-terme dans la conception des politiques de développement;
- le déficit de participation des « pays de petite taille » dans les projets bi-régionaux;
- l'asymétrie dans la coopération bi-régionale et intra-régionale, qui tend à favoriser les « pays de grande taille » d'ALC.

2. Promotion de l'enseignement supérieur technique et lien du monde académique avec les secteurs productifs

Il a été souligné que la relation entre le monde académique et les secteurs productifs se situe dans le cadre de la coopération université – société, qui doit nécessairement s'appuyer sur la reconnaissance de l'hétérogénéité des situations entre les deux régions, ainsi qu'au niveau latino-américain et caribéen. De plus, il a été indiqué qu'il s'agit d'un thème aux angles multiples qui est lié à la productivité des facteurs, l'emploi et l'insertion professionnelle, l'innovation sociale et l'inclusion, l'entrepreneuriat et le développement des PME. A cette complexité, s'ajoute la nécessité d'une double perspective – la bi-continentale et l'intra-latino-américaine – ainsi que la dynamique du *bottom up*,



génératrice d'une multiplicité d'initiatives qui, par leur nombre important, ne se révèlent pas faciles à identifier et dont la richesse et la dispersion peuvent susciter une image d'incohérence. Dès lors, apparaît la nécessité de faire un état de l'art, qui a déjà été mené à bien en Europe sur un échantillon de 6000 universités ; et, à moindre échelle, en Amérique latine grâce au travail entrepris par le Réseau Université-Entreprise ALCUE et FAD-PYME sur quelques 80 cas de collaboration universités-secteurs productifs.

Un aspect particulier concerne la relation entre le monde universitaire et les secteurs productifs et, en même temps, la dépasse ; il s'agit de l'aspect relatif à la capacité à l'insertion professionnelle, c'est-à-dire la création des conditions pour l'accès à un emploi décent et de qualité. Sur ce plan, il faut insister sur le fait que l'enseignement supérieur technique et la formation professionnelle technique se présentent comme une alternative prometteuse pour combler le fossé entre l'enseignement supérieur et l'accès à l'emploi. Avec cette finalité, des pistes ont été explorées pour que les institutions d'enseignement supérieur des deux régions collaborent dans l'articulation entre la formation universitaire et les compétences technico-professionnelles.

Enfin, plusieurs lignes d'action ont été proposées dans le domaine des liens entre l'université et les secteurs productifs, notamment :

- Établir des indicateurs de relation université-entreprise;
- Créer une marque ou un label pour les entreprises qui articulent université-entreprise;
- Maximiser les réseaux existants dans les différents pays européens et latino-américains, par exemple les réseaux Alumni;
- Favoriser la mise en place d'un « visa-étudiant-travail » pour permettre la réalisation de stages inter-régionaux durant les études;



- Promouvoir l'articulation entre le FAP ALC-UE et le forum bi-régional des entreprises lors des Sommets CELAC-UE

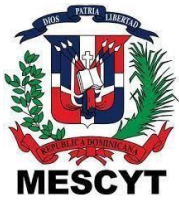
3. Accréditations de l'enseignement supérieur en Amérique latine, Caraïbe et Union Européenne

Quelques modèles actuels d'accréditation, d'Europe comme d'Amérique latine, ont été présentés. Ils partagent les mêmes approches mais il est nécessaire également d'établir un langage commun. Les systèmes d'accréditation sont indispensables pour assurer la qualité de l'enseignement et permettent de générer de la confiance entre les divers systèmes nationaux.

Plusieurs exemples de systèmes d'accréditation qui ont été présentés, sont déjà constitués dans différents endroits d'Amérique latine et de la Caraïbe, comme par exemple RIACES (Réseau Ibéro-américain pour l'Accréditation de l'Enseignement Supérieur) ; ARCA-SUR du Mercosur ; et CCA (Conseil Centraméricain d'Accréditation). Le principal défi soulevé est celui de la génération des politiques publiques qui, au-delà de la forme des systèmes d'évaluation, permet d'élever le niveau de qualité des institutions d'Enseignement Supérieur, en identifiant avec clarté leur mission et en améliorant la gestion, la qualité des programmes de 2nd et de 3^{ème} cycle et leur liens avec l'environnement extérieur et la recherche. Il est également nécessaire, pour le cas de l'enseignement technique, d'établir des connexions vertueuses entre celui-ci et les demandes du marché du travail.

Pour cela, dans un cadre éthique de garantie de la qualité des universités, il faut :

- Étudier les systèmes bi-régionaux actuels d'accréditation, tels que le système européen ECTS et ceux d'Amérique Latine et de la Caraïbe, RIACES, ARCA-SUR, CCA; etc.)



- Générer un consensus sur un langage commun
- Développer des politiques publiques pour élever le niveau de la qualité de l'enseignement et pour garantir les financements pour l'enseignement supérieur ;
- Concevoir des modèles d'accords-cadres qui facilitent la bilatéralité et/ou la multilatéralité, en explorant des voies de collaboration stratégique avec les instances régionales ;
- Maintenir un “dialogue expert” sur la garantie de la qualité et la mobilité
- Créer des critères communs de reconnaissance et mettre en place des calendriers d'évaluation alignés entre les pays

4. Reconnaissance des diplômes en faveur de la mobilité universitaire (UNESCO-IESALC)

Les principes fondamentaux des conventions régionales promeuvent et facilitent :

- La mobilité des travailleurs et de la main d'oeuvre
- La mobilité de l'enseignement et des formateurs
- L'apprentissage et la recherche
- Le développement de systèmes, structures et mécanismes de garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur
- Les systèmes nationaux d'accréditation institutionnelle ; et
- L'application de moyens équitables et transparents pour la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur.

La révision détaillée de la Convention Régionale sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur en Amérique Latine et Caraïbe de 1974 entraîne l'analyse des processus d'internationalisation de l'enseignement supérieur, l'incorporation



des dernières conclusions et accords contenus dans les déclarations de l'UNESCO et l'élargissement des domaines dans lesquels s'applique la reconnaissance entre des compétences universitaires et des performances professionnelles, incluant par exemple la perspective des droits de l'Homme dans le milieu professionnel.

D'un autre côté, les aspects conceptuels et les objectifs du processus de révision de la Convention ont été examinés, ainsi que les questions institutionnelles et organisationnelles que ledit processus implique.

De plus, il a été précisé que les aspects qui nécessitent encore un débat plus profond dans le processus en cours sont la reconnaissance pour l'accès à l'emploi dans le cas des professions réglementées, la reconnaissance partielle et d'études incomplètes, la reconnaissance des qualifications des personnes déplacées et des réfugiés, et la nécessité de créer une structure similaire à ENIC-NARIC pour l'application de la Convention.

5. Pertinence et qualité des études de troisième cycle en Amérique latine, Caraïbe et Union européenne

Considérant que les formations de 3^{ème} cycle sont des formations spécialisées, il a été souligné qu'il fallait contribuer à l'amélioration de la capacité compétitive du collectif social, créant des environnements mieux préparés à répondre aux demandes croissantes de la mondialisation.

Pour produire de meilleurs résultats au niveau du 3^{ème} cycle, il est important de :

- Créer des structures plus flexibles et standardisées avec des niveaux et des conditions d'accès, ainsi qu'avec le diplôme, qui facilitent la mobilité internationale, la comparaison des programmes scientifiques et des compétences à échelle régionale et





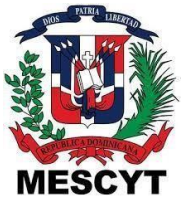
inter-régionale, considérant les particularités à échelle nationale ;

- Développer des programmes multidisciplinaires selon la demande du marché du travail du pays concerné, en particulier à travers les coopérations avec des universités étrangères (programmes conjoint de maîtrise et de doctorat) et des programmes de recrutement sous forme de bourses.
- Revoir les systèmes d'évaluation de la qualité des programmes de 3^{ème} cycle, en identifiant des indicateurs tels que l'impact économique, l'intégration des diplômés dans le marché du travail et l'effet sur la mobilité sociale. L'évaluation de la qualité des formations de 3^{ème} cycle doit transiter depuis les modèles actuels de contrôle vers des modèles de consultation et de conseil qui favorisent le développement de l'innovation ; et
- Développer un système commun de paramètres standardisés pour faciliter la certification professionnelle.

Durant ce Séminaire de Saint-Domingue, les participants se sont mis d'accord pour poursuivre l'approfondissement sur tous ces thèmes dans les travaux des quatre Groupes de Réflexion Permanente du Forum Académique Permanent sur l'enseignement supérieur ; la Science, la Technologie et l'Innovation ; les liens de l'Université avec la société ; et les liens de l'Université avec les politiques publiques, en vue de préparer le Second Séminaire Préparatoire qui se tiendra à Stockholm les 6 et 7 octobre prochain, et le Troisième Sommet Académique Bi-régional.

De cette manière, devrait être présenté au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement CELAC-UE, qui aura lieu en 2017, un ensemble de propositions concrètes, destinées à avancer vers la définition spécifique des bases de l'établissement d'un espace euro-





latino-américain et caribéen.

Ce Séminaire a exprimé sa satisfaction pour les importants résultats obtenus lors de la réunion du Conseil Académique Bi-régional qui eut lieu à Lisbonne le 1^{er} février 2016, dans laquelle furent adoptées des décisions pertinentes sur l'organisation et le fonctionnement des organes du Forum Académique Permanent, parmi lesquelles il faut souligner les Statuts et le Plan d'Action 2015-2017.

Ce Séminaire a confirmé, une fois de plus, que le processus initié à l'occasion du Premier Sommet Académique est un espace ouvert, inclusif, qui cherche à promouvoir une participation croissante, large et active, transparente et solidaire, sans discriminations, de toute la communauté académique des deux régions intéressée pour contribuer au renforcement de l'espace bi-régional pour l'enseignement supérieur, la science, la technologie et l'innovation.

Enfin, tous les participants à ce Séminaire ont exprimé leurs remerciements au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Science et Technologie (MESCYT) et aux institutions universitaires de la République Dominicaine, ainsi qu'au Ministère des Relations Extérieures (MIREX) pour leur hospitalité et les généreux efforts déployés pour organiser d'une manière si efficace le Premier Sommet Préparatoire du Troisième Sommet Académique d'Amérique Latine et de la Caraïbe et de l'Union européenne.

